

# Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

HSP/GC/23/CRP.9

13 avril 2011

Français

Original : anglais

## Vingt-troisième session

Nairobi, 11-15 avril 2011

Point 9 de l'ordre du jour

## Questions diverses

### Projet de résolution concernant la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* les recommandations de la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Vancouver (Canada) en 1976,<sup>1</sup> qui ont défini le cadre d'une action nationale et d'une coopération internationale dans le domaine des établissements humains,

*Rappelant également* le Programme pour l'habitat<sup>2</sup> et la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains<sup>3</sup> en tant que principaux textes issus de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Istanbul (Turquie) en 1996 (Habitat II), qui a énoncé le double objectif d'un logement convenable pour tous et du développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation, ainsi que le plan d'action mondial pour atteindre ces objectifs inclus dans le Programme pour l'habitat,

*Rappelant en outre* la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire<sup>4</sup> adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire, en 2001, invitant le Secrétaire général à présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, des options pour le réexamen et le renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), conformément aux décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'Habitat II,

*Se félicitant* que l'Assemblée générale ait, dans sa résolution 65/165 du 20 décembre 2010, encouragé le Secrétaire général à envisager, dans son rapport à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale sur la question de l'organisation en 2016 d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), la possibilité soit d'intégrer les deux thèmes « systèmes de financement du logement » et « urbanisation durable », auxquels il avait précédemment été envisagé de consacrer des réunions distinctes de haut niveau de l'Assemblée générale, dans le processus préparatoire d'Habitat III, soit de les associer dans le cadre d'une seule réunion de haut niveau,

*Recommandant à nouveau*, comme il l'a fait à sa vingt-deuxième session, que l'Assemblée générale examine la question de l'organisation en 2016 d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III),

---

1 *Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.76.IV.7 et rectificatif), chapitre II.

2 *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chapitre I, résolution I, annexe II.

3 *Ibid.*, annexe I.

4 Résolution S-25/2 de l'Assemblée générale, annexe.

*Rappelant* la résolution 65/165 de l'Assemblée générale du 20 décembre 2010, par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur la question de l'organisation d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), en collaboration avec le Conseil d'administration, pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session,

*Ayant à l'esprit* le rôle des villes en tant que moteurs du développement économique et social national ainsi que la contribution du logement à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté urbaine,

*Considérant* le rôle critique que jouent les villes dans la promotion de l'efficacité énergétique et du développement durable grâce à des pratiques de planification, de gestion et de construction urbaines plus adaptées ainsi que dans les investissements requis pour réduire les émissions de gaz à effet de serre,

*Reconnaissant* la nécessité de réduire au minimum les effets négatifs des changements climatiques sur les établissements humains en diminuant la vulnérabilité des populations pauvres, en améliorant la capacité d'adaptation des villes, en renforçant les structures de gouvernance et en impliquant le secteur privé et la société civile dans la recherche de solutions pratiques aux problèmes qui se posent dans les domaines de la planification de l'utilisation des sols, des transports en commun, de la conception des bâtiments, et de la qualité de l'air et de l'eau,

*Reconnaissant également* que, bien que des avancées notables aient été observées dans les établissements humains aux niveaux national, régional et international au cours de la décennie écoulée, un examen et une évaluation approfondis des progrès réalisés à l'échelon mondial vers la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat et des autres objectifs internationaux intéressant les établissements humains s'imposent,

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif concernant la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable<sup>5</sup> et *invite* le Secrétaire général à reprendre les idées et les propositions qu'il contient dans son propre rapport, qui sera examiné par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session;

2. *Prend également note* des observations formulées dans le rapport du Directeur exécutif, concernant en particulier les objectifs envisagés pour une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), à savoir notamment : passer en revue les politiques, réalisations et obstacles passés; élaborer un nouveau programme de développement urbain à même de répondre aux nouveaux défis et opportunités se présentant aux zones urbaines, comme les changements climatiques et la sûreté et la sécurité, en plus du nouveau rôle que les villes et les autorités locales sont appelées à jouer; et trouver les moyens de renforcer le cadre institutionnel de la gouvernance des terres, du logement et du développement urbain durable;

3. *Invite* l'Assemblée générale à poursuivre le débat, à sa soixante-sixième session, sur la question de l'organisation, en 2016, d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III);

4. *Prie* le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session sur l'application de la présente résolution.

---

5 HSP/GC/23/2/Add.4.